

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date : 16 septembre 2024**

**Objet : Roannais Agglomération - Approbation de la convention de partenariat 2024-2027 pour la mise en réseau des médiathèques**

**N° 2024-09-16-03**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de septembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Magali RAMIREZ, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Aurélie SIVET, Séverine BESSON, Laurence CHATEAU et Béatrice DESPIERRE.

Procurations : Mme Aurélie SIVET à M. Frédéric GOUTAUDIER, Mme Séverine BESSON à M. Robert MATTONI, Mme Laurence CHATEAU à M. Laurent BELUZE et Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Magali RAMIREZ.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2024.

Secrétaire de séance : M. Dominique MUZELLE.

Madame Carole Sylvestre, Conseillère municipale, explique qu'en cohérence avec les orientations nationales en termes de lecture publique et en conformité avec la politique intercommunale définie depuis 2019, la mise en réseau des médiathèques publiques sur le territoire de Roannais Agglomération entend affirmer le rôle positif de ces médiathèques auprès des habitants et renforcer les actions participant au développement de la lecture publique.

Les objectifs sont multiples, notamment :

- **une plus grande équité de l'accès à l'offre de lecture publique pour tous**, notamment les habitants éloignés de la centralité du territoire, où se concentre aujourd'hui l'offre la plus structurée, et en tenant compte des logiques de flux quotidiens ;
- **un niveau de services consolidés dans les médiathèques municipales** en s'appuyant sur les services déclinés au niveau intercommunal et en identifiant de nouveaux services ;
- **une dynamique de réseau** où les bibliothécaires intercommunaux et municipaux (professionnels et bénévoles) coopèrent, gagnent en compétences et sont à même de répondre aux enjeux actuels de la lecture publique.

Roannais Agglomération a défini un plan d'action 2024-2027 pour faire converger son action et celle des communes dotées de médiathèques municipales, autour de 4 axes principaux :

- Instaurer une carte unique rendant possible l'emprunt dans toute médiathèque participant au réseau et le bénéfice des services de l'ensemble des médiathèques, in situ ou à distance (offre en ligne) depuis un seul site internet via un seul compte usager. La possibilité de restituer un document dans une autre médiathèque sera restreinte aux médiathèques desservies par une navette documentaire ;
- En écho à la convention d'éducation aux arts et à la culture 2022-2026, entreprendre des projets d'éducation aux arts et à la culture au bénéfice des publics des médiathèques municipales en

prenant appui sur des artistes invités en résidence-mission et en élaborant autour un parcours de médiation et une programmation culturelle ;

- Impulser une médiation numérique au sein des médiathèques municipales par des actions coconstruites et menées conjointement ;
- Intégrer les évolutions professionnelles et les enjeux du rôle de bibliothécaire en favorisant l'échange, le retour d'expérience, le renouvellement des pratiques et en ouvrant vers de la formation professionnelle. Cet objectif est à articuler avec le Département au regard de sa mission de formation des bibliothécaires.

La convention proposée définit les engagements de Roannais Agglomération et de la Commune sur les points suivants :

- Principes généraux de partenariat
- Circulation des collections et des usagers
- Informatique documentaire
- Education aux arts et à la culture
- Médiation numérique
- Vie du réseau
- Communication

La convention prend effet à sa signature. Les engagements prennent fin au 31 décembre 2027.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre Roannais Agglomération et la Commune portant sur la mise en réseau des médiathèques ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Renaison, le 17 septembre 2024

Le Maire,  
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240916-2024-09-16\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2024  
Publication : 19/09/2024

Le Maire, Laurent BELUZE